



## Assurance decennale pour carrelage fissuré au -dessus de 2 voûtes

Par **beanaparte**, le **06/05/2009** à **09:38**

Bonjour,  
Bonjour,

J'ai acheté une maison en travaux en 2003. un entrepreneur est venu faire des dalles sur tout le rez de chaussée de la maison puis la pose de carrelage. or a peine 1 an après certains carrelage se fissuraient. il les a changé mais maintenant des fissures plus importantes et sur différentes pièces apparaissent. L'entrepreneur est décédé entre temps et j'ai appelé sa femme qui pense que l'assurance décennale de son mari était au Gan mais elle n'en est pas sûr! j'y suis donc allé et ils ont dit qu'il ferait une recherche dans leur archive car ils n'ont rien trouvé. entre temps, j'ai fait venir un autre entrepreneur qui a constaté que le carrelage était de mauvaise qualité, que le ciment de la chape était friable donc mal proportionné. ensuite les pièces où le carrelage se fissure sont situées au-dessus de 2 cave voutées, l'entrepreneur que j'ai fait venir prétend que l'ancien artisan décédé aurait du faire un trémis autour de la cheminée qui repose sur cette voûte et faire une

dalle flottante.

Mes questions sont: est-ce que l'assurance décennale est obligatoire et que faire s'il en avait pas?

Comment savoir quel assureur il avait souscrit puisque sa femme n'en a aucune idée? dans mon assurance habitation, j'ai une assistance juridique, ne serait-ce pas à eux de

faire toutes ces recherches ou tout au moins à prendre en charge cette affaire? enfin l'entrepreneur (le 2ème) qui est venu pour constater les dégats, va me faire un devis(

il semble un peu exagéré l'affaire car il veut tout casser ce que l'autre artisan avait fait

(meme les pièces où il n'y a aps de fissures). si j'envoie son devis à l'assureur de

l'artisan décédé, serais-je obligé de faire appel à lui pour les travaux si l'assurance me

rembourse ou pourrais-je faire appel à un autre?

en fait je ne sais pas quoi faire car je pense que l'entrepreneur (le nouveau veut en

profiter mais il m'a dit qu'il avait déjà eu affaire à des expertises donc serait-ce stupide

d'en prendre un autre car il semble être capable de mieux me défendre) et seul j'ai peur que

l'assurance Gan ne semble pas vraiment me venir en aide.

je sais que c'est beaucoup de questions mais je suis un peu perdu

merci d'avance